

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA

ANNONCES
Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.05
Une fois la semaine... 0.05
A long terme, conditions spéciales

JOURNAL QUOTIDIEN

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 6 Mai 1884

QUESTIONS DU JOUR

Le nom du successeur de Sir Charles Tupper dans le ministère n'est pas encore connu. On dit que l'honorable J. H. Pope agira comme ministre des chemins de fer dans l'intérim.

La nomination de M. George Irvine, avocat de Québec, comme juge de la Cour d'amirauté, n'a pas eu lieu et n'est pas faite par le gouvernement fédéral comme quelques journaux l'ont rapporté. Le gouvernement fédéral soumet seulement un nom au gouvernement impérial duquel dépend la nomination.

Sir Charles Tupper va bientôt abandonner sa charge de ministre des chemins de fer pour s'en tenir à celle de haut commissaire à Londres. L'état de sa santé ne lui permet plus de remplir les devoirs de ces deux charges. L'association libérale-conservatrice s'est réunie hier, et a décidé d'offrir un banquet à Sir Charles avant son départ pour l'Europe. Ce banquet aura lieu à l'hôtel Russell, jeudi prochain, 8 mai. Sir Charles partira d'Ottawa le lendemain et embarquera à Halifax pour l'Europe, le 24 mai.

Le rapport du comité de l'aqueduc d'Ottawa, pour l'année finissant le 31 octobre 1884, vient d'être publié en français. Par ce rapport nous voyons que l'argent perçu en 1883 pour taxes d'eau, tuyaux et service, arrosage des rues et divers a été de \$99,367.13. Cette recette démontre un état des plus satisfaisants.

Le bénéfice réel que la cité a retiré de l'aqueduc pendant l'année 1883 est évalué à \$52,873, représenté par la différence entre les dépenses et les recettes \$30,023.92.

Surplus des recettes sur les dépenses. \$34,022.92
Bénéfice direct réalisé par l'approvisionnement d'eau aux édifices publics, l'arrosage des rues et la propreté contre le feu, représentant au moins une valeur de \$15,000.00
La moitié du fonds d'amortissement qui réellement devrait être pris sur les fonds généraux, comme proportion de la dette de la cité \$5,850.00
Entretien annuel du télégraphe de l'armée du feu \$2,000.00
Total \$52,873.92

étant le bénéfice actuel que la corporation a retiré de l'aqueduc pendant l'année expirée le 1er novembre, outre les bénéfices indirects que les citoyens retirent par la diminution des taxes d'assurance, qui, suivant l'opinion d'une autorité très distinguée, s'élève à la somme de \$70,000.

Vu la position favorable du compte de l'aqueduc le Conseil a fait certaines réductions sur la taxe pour bains privés, et sur les propriétés taxées à \$500 et au-dessous.

Le conseil ne devra pas s'arrêter en si bon chemin. Il ferait un acte de justice, et qui serait approuvé par tous, en donnant au percepteur des taxes d'eau un salaire en rapport avec les fonctions qu'il remplit et la responsabilité qui lui incombe.

Il n'y a pas encore très longtemps le prédécesseur de M. Pinard recevait \$1,500 de salaire, lorsque les recettes étaient d'environ \$60,000; M. Pinard ne reçoit aujourd'hui que \$1,000 lorsque les recettes sont d'un tiers plus élevées, soit \$99,367.31. Nous espérons que le conseil prendra ces faits en considération.

CIRCULAIRE

DE LA SACRÉE-CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE. A L'ÉPISCOPAT CATHOLIQUE III et Rme Seigneur.

Notre Grand-père connaît la sentence rendue, le 29 janvier dernier, par la Cour de cassation de Rome, toutes Chambres réunies, relativement à la convertibilité des biens de cette S. Congrégation. Par ce jugement, que l'opinion publique a déjà suffisamment qualifié, la Propagande se trouve assimilée à des entités ecclésiastiques particulières et locales, et comprise, en conséquence, dans la loi de conversion du patrimoine des entités de ce genre conservées dans la Province de Rome. (Loi de 1873).

Or, comme Votre Grandeur le sait, toute différente est la nature de cet Institut, qui est indubitablement international, soit que l'on considère le caractère de la mission qui lui est confiée, soit que l'on ait égard à la provenance des capitaux qui constitue son patrimoine.

L'acte fondamental par lequel Grégoire XV, de sainte mémoire, créa cette œuvre magnifique, gloire tout ensemble du Saint-Siège et de l'Italie; la série des Constitutions Pontificales données à son sujet durant les deux siècles et demi de son existence à travers les crises même les plus violentes de l'Europe, ont montré assez clairement, aux yeux du monde entier, que les Souverains Pontifes établirent cet Institut dans le but exclusif d'en faire l'instrument, au moyen duquel ils exerceraient efficacement le ministère de l'apostolat qui leur est propre, en propageant la foi sur toute la face de la terre; à cet effet, ils lui conférèrent les pouvoirs les plus amples et les plus extraordinaires.

Pour lui assurer la plénitude de la liberté dans l'exercice d'une si sublime mission, ils furent eux-mêmes les premiers à lui fournir des ressources pécuniaires, et, dans ce même but, les fidèles de toutes les nations concoururent par des dons volontiers à l'accroissement de son patrimoine, qui n'était pas destiné à profiter à un seul peuple, mais à servir au bien de l'humanité tout entière.

Il est donc évident que la sentence mentionnée plus haut ne frappe pas les biens d'un institut particulier, mais est préjudiciable au capital destiné exclusivement à l'exercice du ministère apostolique du Pontife Romain pour la conversion des peuples à la lumière de la Foi et de la civilisation.

Elle lui est préjudiciable, soit en exposant la Propagande au péril de voir un jour ou l'autre ces biens disparaître ou totalement ou partiellement, par suite d'éventualités non improbables, soit en livrant à l'arbitraire des partis dominants, et par conséquent à la plus déplorable incertitude, le paiement des rentes, soit surtout en enlevant à la Propagande la libre disposition de ses capitaux, qui lui est absolument nécessaire, vu le caractère d'initiative propre à sa nature et la fréquence des occasions où elle doit subvenir aux besoins extraordinaires des diverses Missions.

Le Saint Père, très affligé de ce nouvel et cruel attentat aux droits imprescriptibles de son apostolat, et prévoyant les tristes conséquences qui dériveront de la conversion du patrimoine actuel de la Sacrée Congrégation, dont la plus grande partie d'ailleurs a été déjà aliénée par le gouvernement, la cause pendante, sent le devoir d'assurer de la meilleure façon possible l'avenir d'un si utile institut. C'est pourquoi il a daigné me donner l'ordre de déclarer, comme je le fais dans la présente, que, à l'effet de garantir cet avenir, le siège administra-

tif de la Propagande pour toutes les donations, legs et offrandes au moyen desquels il plaira à la piété des fidèles de concourir à ses continuelles et considérables dépenses, sera désormais transféré hors de l'Italie. Et pour la plus grande commodité des fidèles on a décidé d'établir dans les différentes parties du monde divers centres ou Procures, où leurs offrandes pourront être placées à l'abri de tout péril et à la disposition libre et indépendante de cette Sacrée Congrégation, selon le besoin des Missions.

Du reste la Sacrée Congrégation nourrit la ferme confiance que le nouveau coup porté à l'Eglise, loin d'affaiblir la piété des catholiques, les excitera au contraire puissamment à subvenir, avec un générosité toujours plus grande, aux besoins des Missions, qui deviennent de jour en jour plus impérieux et plus nombreux.

En attendant, etc.

De la Propagande, 15 mars 1884.

JEAN, Card. SIMEONI, Préfet. D. Arch. de TYE, Secrétaire.

Pour le Canada, les procureurs dont il est question plus haut ont été fixés aux archevêchés de Québec et de Toronto.

PETITES NOTES

Les examens de service civil commenceront mardi prochain.

L'honorable M. Langelier a été réélu, par acclamation, maire de Québec.

La Chine pousse activement ses armements tant dans les grandes villes que dans les provinces.

La tempête de vendredi et le samedi a causé pour \$100,000 de dommages à Burlington, Vt., sur le lac Champlain.

Le Star mentionne M. Alonzo Wright, député du comté d'Ottawa, comme devant être le prochain lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Le R. P. Lacombe doit quitter Montréal dans quelques jours pour retourner à Manitoba. Il a réussi à recruter une "colonie" de Canadiens-français, qui partiront en même temps que lui pour aller au lac Qu'Appelle.

Les évêques de la province ecclésiastique de Québec ont adressé une requête à la reine, priant Sa Majesté d'intervenir auprès du gouvernement italien pour empêcher la spoliation des biens du Saint-Siège. Les évêques de la Nouvelle-Ecosse ont fait la même chose.

M. Hodgson, marchand de produits à Montréal, qui était parti de cette ville, il y a quelque temps, laissant des dettes considérables, est revenu. Il dit qu'il est allé en Angleterre, qu'il y a réglé ses affaires et que tous ses créanciers seront payés. Il se fixera de nouveau à Montréal et continuera son commerce.

Le département de la marine à Ottawa va envoyer un officier à Saint-Jean N. B., dans le but de choisir un vaisseau pour l'expédition à la baie d'Hudson. L'intention est d'équiper le navire et de le faire mettre à voile assez tôt pour qu'il arrive dans le détroit vers le milieu de juillet. Le bâtiment voyageur tout l'été dans cette région. Un certain nombre d'officiers capables, choisis par le gouvernement, y demeureront jusqu'à l'été prochain.

POSTAL

Le Sarmatian est passé à la Pointe aux Pères à une heure moins vingt minutes aujourd'hui. La malle anglaise sera distribuée à Ottawa demain au midi.

A l'avenir la malle pour l'Europe, voie canadienne, partira d'Ottawa le vendredi soir. Le sac supplémentaire sera fermé à 9.30 p.m., tous les vendredis.

B. G.

ABANDON DU COMMERCE A L'ANCIEN

MAGASIN DE DRAPER

Vente complète et sans réserve

Marchandises les plus nouvelles

Et les plus à la mode, aussi bien que les principales étoffes, telles que COTONS, TOILES, LAINES, SOIES, ETOFFES A ROBES, GANTS, BAS, BONNETERIE, et un fonds considérable de MARCHANDISES DE GOUT

Le tout sera vendu à des prix qui surprendront les plus économes. Cette vente est bona fide. Les importations du printemps, comprenant toutes les nouveautés de la saison, sont incluses dans la vente.

Attendez-vous à faire de bons Marchés NOUS AVONS BESOIN D'ARGENT

Tout doit se Vendre A L'ANCIEN

MAGASIN DE DRAPER

559 et 561 rue Sussex

5 avril 1884 1m

FUMEZ LES CIGARES

CABLE

ET EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

3 déc. 1 an.

FERRONNERIES

Pour les meilleures ferronneries à bon marché, allez chez MCDUGALL & CUZNER

Le plus ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la GROSSE TARRIERE, Rue Sussex, et coin de la rue Duke, CHAUDIERES, OTTAWA, Et à MATTAWA, P.Q. MCDUGALL & CUZNER. 31 Octobre 1883. 1a

Aux Inventeurs J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France. J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont. B. P.—Boîte 68, 24 Fév. 1883

THEATRE A 10 CTS

INSTITUT CANADIEN

LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES

LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.

Changement de programme toutes les semaines.

REPRESENTATION: Dans l'après-midi à 2.30 hrs EXCEPTÉ LES LUNDIS Le soir à 8 heures.

Admission, 10 Cents. Sièges réservés, 10 Cts. extra. 30 nov.

GRAND Magasin de Meubles

DE L. GRATTON,

Entrepreneur Meublier, Menuisier, No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa.

M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit, Construction et réparation de Maisons

Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.

Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRES MODERES. 1er Oct. 1883 1a

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des

MEILLEURES FABRIQUES

et aux conditions les plus avantageuses, comprenant (pour usage domestique), Royal, Wilson, Sewing, White, Wheeler et Wilson.

(Machines à Coudre pour fabrique) Singer et Wilson No. 2

Machines de Pearson pour coudre avec le fil creux et avec le bras dur. Machines de Jones à rapicorder pour les fabricants de coutures. R. W. MARTIN 36, Rue Rideau. 1er Fév. 1884

DE POLICE
du juge O'Garra
Ottawa, 5 mai 1884.
trouvé ivre-mort sur
acquitté sur promesse
vigue accusé d'avoir
plique, cause remise à
accusé d'infraction aux
et acquitté.
accusé d'assaut et bat-
à demain matin.
accusé de tenir une
vous, est de nouveau
jusqu'à mercredi en at-
Chemin de Fer
TAWA
ADIEN.—Départ pour
10 45 a. m.; express
0, p. m. Pour l'Est:
8.15, a. m.; 6.50 p.
e, 4 45 p. m.
CANADIEN.—Départ
7.45 a. m. 4 35 p. m.
gare de la rue Elgin
es plus tard.
UN DEVOIR
IE UN CRIME!
IERS
RAGORÉS
DU
AXTER.
MEDE VEGETAL
ONTER LA
Perte d'Appetit,
Constipation
e, Mal de Tete
etc., etc.
s, la BOUTEILLE,
et par C. O. DACIER.
Ottawa.
lan
VIS
ns pour la construction
que à Curran, Ont, seront
5 mai prochain.
es informations s'adresser
s des écoles de la section
Ont.
T. ROCHON,
de la section No. 8.